

Parc naturel régional



Camargue

Registre des délibérations - Délibération n° 01 : 01/02/2017

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► Étaient absents-excusés :

- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

► Autres personnes présentes :

- Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
- Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
74	67

Vote (voix)		
Pour	Contre	Abstention
57	0	10

Date de convocation 29/11/2016 RC - 737



REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2017

Application signée E-faillite.com

010-2513 02295-20170201-DEL_1_DEL IB-DE

Parc naturel régional

de

Camargue

Délibération n° 01 : 01/02/2017

ADPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

EXPOSE:

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017.

Par ailleurs, le débat d'orientation budgétaire présenté le 7 décembre 2016 a posé les bases à partir desquelles le budget primitif pour l'exercice 2017 a été construit.

Le Parc naturel régional de Camargue devra, encore plus que les années précédentes, maîtriser les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant réduire la capacité d'expertise et d'ingénierie qui permet au territoire de s'appuyer sur un socle d'agents experts qui proposent d'accompagner les acteurs socio-économiques dans une démarche de développement durable et de ce fait de qualité.

Le projet de budget primitif 2017 qui vous est soumis contient :

- Les crédits d'actions validés par les principaux financeurs publics et privés
- Les crédits nécessaires au fonctionnement des services du parc
- Les écritures d'ordre obligatoires en M14 (amortissements, intégration des frais d'études...)
- Les crédits inscrits au titre des opérations spécifiques : contrats et animation NATURA 2000

L'ensemble de ces propositions s'équilibre en recettes et en dépenses, sections de fonctionnement et d'investissement confondues à **4 358 070,34 €**.

1/ EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2017 a été élaboré dans un contexte contraint en matière de recettes réelles de fonctionnement.

Il s'équilibre, sans reprise des résultats 2016 ni des restes à réaliser, en dépenses et en recettes à la somme de **4 358 070,34 millions d'euros, dont :**

- 3 538 336,67 € en section de fonctionnement
- 819 733,67 € en section d'investissement



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 01/02/2017_Délibération n° 01 « Budget primitif 2017 »_Page 2 sur 10

le 09/02/2017

Application agréée E-legalite.com

013-251302295-20170201-DEL_1_DEL18-DE

	Niveau de vote	Dépenses	Niveau de vote	Recette
Fonc.	Charges à Caractère Général	940 477	Prod. Services du dom.	176 221
	Charge de personnel	2 213 431	Impôts et Taxes	-
	Autres Ch. de Gest. Cour.	30 268	Dotations et Participations	3 115 058
	Intérêt de la dette	-	Autres Recettes Fonction.	247 058
	Déficit reporté	-	Excédent Reporté	-
	Autres Dépenses de Fonc.	304 507		
Inv.	Vir. à la section d'Inv.	49 654		
	Remb. Subventions	-	Dotations et Participations	11 000
	Rbt de la Dette	-	Virement de la section de Fonc.	49 654
	Équipement	789 959	Équipement	572 110
	Autres Op. Financières	29 775	Autres Op. Financières	186 970
	Résultat reporté	-	Résultat reporté	-
Total Dép. de Fonctionnement		3 538 337	Total Rec. de Fonctionnement	3 538 337
Total Dép. d'Investissement		819 734	Total Rec. d'investissement	819 734

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

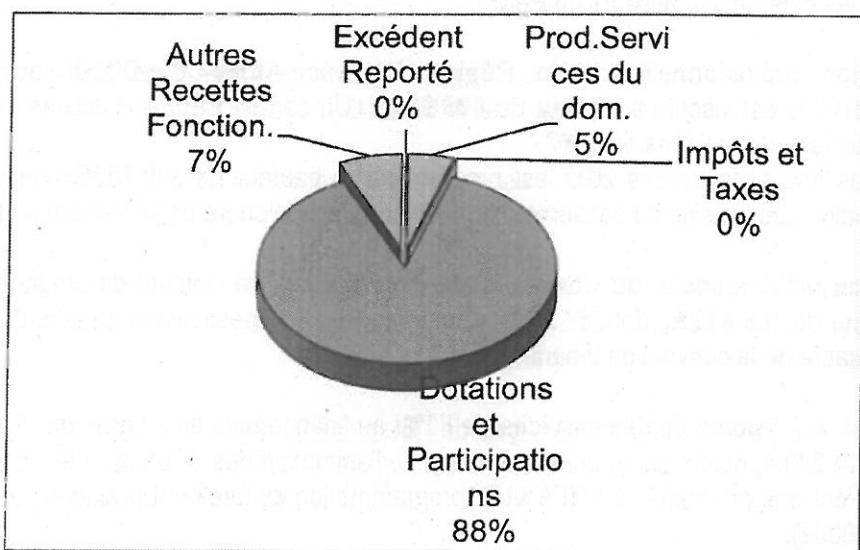
Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **3 538 336,67 €**.

Cette somme permet de financer:

- des dépenses de fonctionnement pour 3 488 683 €, hors opérations d'ordre
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 49 653,67 €

La part des dotations et participations dans le budget global de fonctionnement est stable par rapport à 2016 (88%).

Recettes de Fonctionnement – Prévisions



Principaux postes :

- ✓ Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes = 176 221 € (224 530 € au BP 2016)

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'usager et des visiteurs, en particulier auprès du musée de la Camargue et du Domaine de la palissade.

- Les recettes attendues pour les activités du Musée de la Camargue sont évaluées à 64 000 € ;
- Les recettes attendues pour les activités du Domaine de la Palissade sont évaluées à 73 500 € ; dont 13 500 € d'entrées pour la découverte pédestre ;
- Les recettes attendues pour l'occupation de la Maison des produits de Camargue sont évaluées à 12 600 € ;
- Les recettes attendues pour l'occupation des terrains du Conservatoire du littoral sont évaluées à 23 621 €, compte tenu de l'absence de conventionnement pour l'occupation du site de la Belugue.

Ces prévisions sont relativement prudentes et correspondent aux réalisations 2016.

- ✓ Chapitre 74 – Dotations et participations = 3,1 M€ (3,6 M€ au BP 2016)

Le chapitre regroupe les recettes issues des dotations statutaires et celles liées aux subventions de fonctionnement du programme d'actions. L'inscription des recettes prévisionnelles pour ce chapitre est en baisse de 504 111 € par rapport au budget primitif 2016, compte tenu de l'abandon de plusieurs actions qui ne sont plus financées (animation du conseil de Parc, conceptions et éditions d'outil d'information, opération de reboisement ...).

Le budget primitif intègre une revalorisation de **0,2% des dotations statutaires** (après une hausse de 0,5% en 2016) dans la mesure où les conditions statutaires de revalorisation générale de 2% ne seront pas appliquées par l'ensemble des partenaires financiers.

La recette prévisionnelle des dotations statutaires est donc inscrite à hauteur de **1 692 763 €, soit 54 % des recettes inscrites au chapitre 74, alors qu'elle ne représentait que 50% en 2016.**

Le budget primitif intègre également une recette prévisionnelle de **383 091 €** pour la participation du conseil départemental et de la ville d'Arles à la gestion des espaces naturels. Cette recette est identique à celle de 2016.

Les autres recettes du chapitre 74 (1,03 M€) sont destinées à financer le programme d'actions 2017 et réparties de la façon suivante entre les différents financeurs du Parc :

- ✓ **La participation prévisionnelle de la Région Provence-Alpes-Côte-d'azur** au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de **406 983 €**. Un certain nombre d'actions subventionnées en 2015 et 2016 doivent être soldées en 2017.

L'enveloppe des nouvelles actions 2017 est programmée à hauteur de 209 750€, dont 67 500 € pour le soutien à la gestion des terrains du conservatoire du littoral dans le cadre de la convention tripartite.

La participation prévisionnelle du Conseil départemental au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de **188 650 €**, dont 67 500 € pour le soutien à la gestion des terrains du conservatoire du littoral dans le cadre de la convention tripartite.

- ✓ **La participation prévisionnelle des services de l'Etat** au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de **214 249 €**, notamment pour la poursuite de l'animation des différents sites NATURA 2000, dont le financement est pris en charge à 100% et la programmation culturelle et pédagogique du Musée de la Camargue (35 000€).



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 01/02/2017_Délibération n° 01 « Budget primitif 2017 »_Page 4 sur 10

le 09/02/2017

Application agréée E-legalis.com

013-251302295-20170211-DEL_1_DEL IB-DE

- ✓ **La participation prévisionnelle des communes du territoire du parc** au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de **20 000 €**, pour la participation de la commune d'Arles.
- ✓ **La participation prévisionnelle des intercommunalités du territoire du parc** au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de **10 000 €**, pour la participation de l'ACCM.
- ✓ Il n'y a pas d'inscription de recette pour la participation de l'Union européenne dans la mesure où les dossiers seront déposés en 2017 et/ou les recettes prévisionnelles sont à inscrire en section d'investissement.
- ✓ **La participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau** au financement de certains postes est inscrite à hauteur de **100 237 €** ; il s'agit des postes de chargé de missions « zones humides littorales », « eau et milieux aquatiques » et « littoral et milieu marin » pour lesquels le partenariat doit être renouvelé en 2017.
- ✓ **Le soutien financier des mécènes** au financement du programme d'actions est inscrit à hauteur de **86 180 €** ; il concerne la fondation WWF, la Compagnie nationale du Rhône et la fondation Véolia.
- ✓ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** = **31 000€ (25 000 € au BP 2016)**

Il s'agit des financements octroyés par les associations d'élevage pour la mission de secrétariat général. Aujourd'hui, cette mission n'est plus financée qu'à hauteur de cette participation forfaitaire, alors que son coût annuel est évalué à 84 000 €.

- ✓ **Chapitre 78 – Reprise sur provision** = **118 733 € (146 835 € au BP 2016)**

Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires à la reprise de la provision pour risque passée en 2012, et ainsi neutraliser la charge liée au mandat d'annulation de titres sur exercices antérieurs (chapitre 67).



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 01/02/2017_Délibération n° 01 « Budget primitif 2017 »_Page 5 sur 10

le 09/02/2017

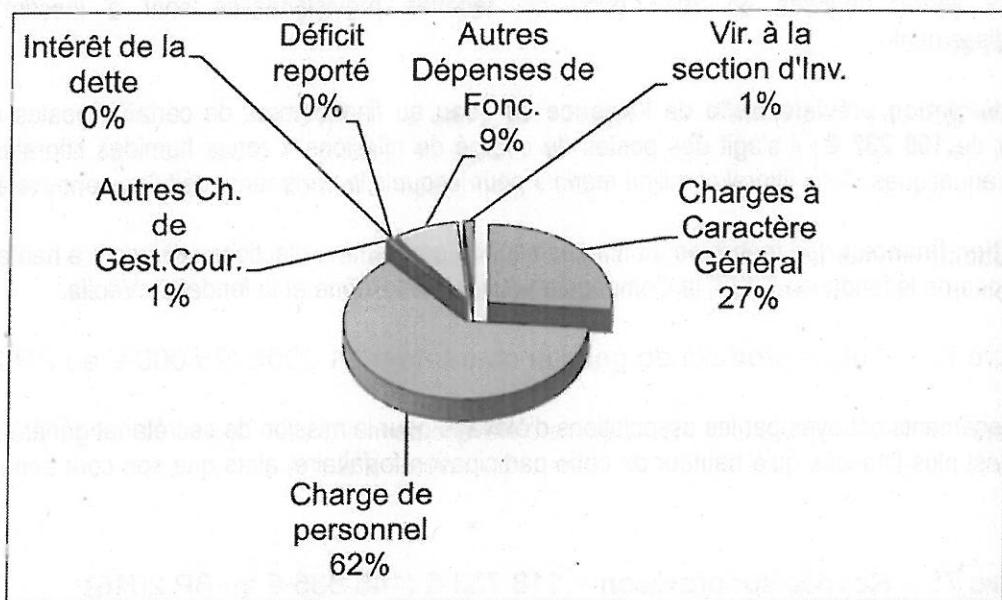
Application en ligne E-levélo.com

013-251302295-20170201-DEL_1_DEL 10-DE

2/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement – Prévisions :

La part des dépenses de personnel dans le budget global de fonctionnement augmente par rapport à 2015 : elle passe de 55% à 62% en 2017. De façon corrélative, la part des charges à caractère général est en baisse par rapport à 2016 et 2015 (33% en 2016, contre 36% en 2015).



Du fait de la réduction des crédits sur les actions en fonctionnement le ratio concernant la charge du personnel sur le budget général augmente, malgré un effort sur la masse salariale puisqu'en 2017, seul 1 agent sur 3 sera remplacé. Ceci étant amplifié par un effort constant de maîtrise des charges à caractère général qui diminuent.

Principaux postes :

- ✓ Chapitre 011 – charges à caractère général = 940 477 € (1,3M€ au BP 2016 et 1.6M€ en 2015)

Ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services :

- ✓ Achats = 187 220 €, y compris fluide
- ✓ Services extérieurs = 452 885 €
- ✓ Autres services extérieurs = 297 022 €
- ✓ Impôts et taxes = 3350 €

- ❖ La maîtrise des dépenses de gestion :

Les dépenses de fonctionnement du budget structurel : sur les 940 477 € de budget inscrit au chapitre 011, seuls 314 595 € (soit 8% du budget total) sont destinés au budget de fonctionnement courant de la structure pour les 4 sites d'accueil à savoir : le Mas du Pont de Rousty, le Musée de la Camargue, le Domaine de la Palissade et la Maison des Produits de Camargue.

Un important travail de renégociation des contrats d'assurance réalisé en 2016 permet une économie de 28 000€ sur le budget 2017.



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 01/02/2017_Délibération n° 01 « Budget primitif 2017 »_Page 6 sur 10

le 09/02/2017

Application agréée E-legalisé.com

813-251302295-20170201-DEL_1_DELIB-DE

Pour 2017, il est envisagé de revoir la prestation de nettoyage des locaux et de diminuer le nombre d'interventions pour l'entretien des espaces verts par un ESAT.

❖ La maîtrise des dépenses de gestion

Le reste du budget inscrit au chapitre 011 sert à financer le programme d'actions en fonctionnement, dont 18 nouvelles actions inscrites pour 2017. C'est donc un budget de **625 882 €** qui est inscrit en fonctionnement pour la mise en œuvre des orientations de la Charte, soit environ 400 000 € de moins qu'en 2016. Les plus gros postes de dépenses de ce chapitre restent identiques à ceux des précédents budgets :

- ✓ **Compte 617 « Etudes & recherches » = 286 460 €** ; parmi les actions inscrites dans ce compte on retrouve notamment l'étude de programmation pour la revitalisation de Salin-de-Giraud, l'étude pour la structuration de l'offre cyclotouristique dans les PNR des Alpilles et Camargue, poursuite du suivi des opérations de démoustication, renouvellement des pêches scientifiques dans la réserve marine
 - ✓ **Compte 6232 « Fêtes & Cérémonies » = 66 372 €** ; parmi les actions inscrites dans ce compte on retrouve les animations pour le Mois des parcs 2017, la participation aux 50 ans des PNR, une partie de la programmation culturelle et les missions d'éducation au territoire.
 - ✓ **Compte 6228 « Divers » = 36 752 €** ; parmi les dépenses inscrites dans ce compte on retrouve toutes les gratifications des 9 stagiaires qui seront accueillis en 2017 au Parc.
- ✓ **Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés = 2,2 M€ (2.3 M€ au BP 2016)**

La masse salariale, qui pèse presque 62 % des dépenses réelles de fonctionnement, nécessite une gestion ajustée car tout écart peut compromettre l'équilibre du budget. En 2017, le glissement vieillesse technicité et les augmentations importantes, décidées par l'Etat, impactent encore la masse salariale notamment par :

- le taux de cotisation CNRACL : 30.65% au lieu de 30.60% en 2016
- le taux de cotisation IRCANTEC : 4.20% pour la tranche A au lieu de 4,08% et 12.55% pour la tranche B au lieu de 12.35%
- le SMIC augmenté à 9.76 € brut par heure (1480,27 € brut mensuels) et l'impact sur l'indemnisation différentielle
- Hausse du point d'indice en février 2017 : 56,23 annuel au lieu de 55,56 depuis 2010 ; soit un **impact direct de 23 900 €** sur le budget.
- Réforme Parcours professionnel carrière et rémunération : Principe des « vases communicants » au sein de la rémunération au profit du traitement indiciaire. Une opération quasi neutre sur le bulletin de salaire de l'agent, mais non négligeable pour l'employeur public compte tenu du volume de cotisations salariales augmentant dans le même temps ; soit un **impact d'environ 15 000 €**.

❖ La maîtrise des dépenses de personnel

Malgré ces hausses subies, la masse salariale 2017 est en baisse par rapport à 2016 de **59 649 €**, en raison d'une gestion rigoureuse des effectifs et des compétences, qui se traduit par :

- le non remplacement d'un chef de pôle ayant quitté la structure en 2016
- le non remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite pour le 01/04/2017
- le non remplacement d'un agent en CAE chargé de l'entretien à la Maison des produits de Camargue
- par la suppression des titres restaurants à compter du 1^{er} avril 2016,

L'effectif du Parc est en baisse depuis ses 3 dernières années : -3,68 ETP entre 2015 et 2017. Hormis les contrats courts (saisonniers dont écogardes, contrats aidés), il sera de 39 personnes permanentes en 2017, soit -1,52 ETP par rapport à 2016.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2017

Application agréée E-bulletin.com

013-251302295-20170201-DEL_1_DEL 1B-DE

- ✓ Chapitre 65 – charges à caractère général = 30 268 € (131 295 € au BP 2016)

❖ **Compte 65738 – autres organismes publics = 13 268 €**

Ce poste regroupe les aides reversées au Parc naturel régional des Alpilles dans le cadre de l'animation du site NATURA 2000 « Trois Marais » après financement par les services de la DREAL, et les aides reversées au CEN PACA pour l'étude sur la localisation des populations de triton crêté.

❖ **Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 16 000 €**

Ce poste regroupe notamment, les subventions versées au Comité des œuvres sociales du parc, au comité des fêtes saintoises pour l'organisation des courses de Taù et aux clubs taurins de Salin-de-Giraud.

- ✓ Chapitre 66 – charges financières = 0 € (0 € au BP 2016)

On peut noter l'absence de charges liées au remboursement d'intérêts des emprunts.

- ✓ Chapitre 67 – charges exceptionnelles = 126 233 € (146 835 € au BP 2016)

- ✓ Chapitre 042 – dotations aux amortissements 2017 = 178 274 € (161 340 € au BP 2016)

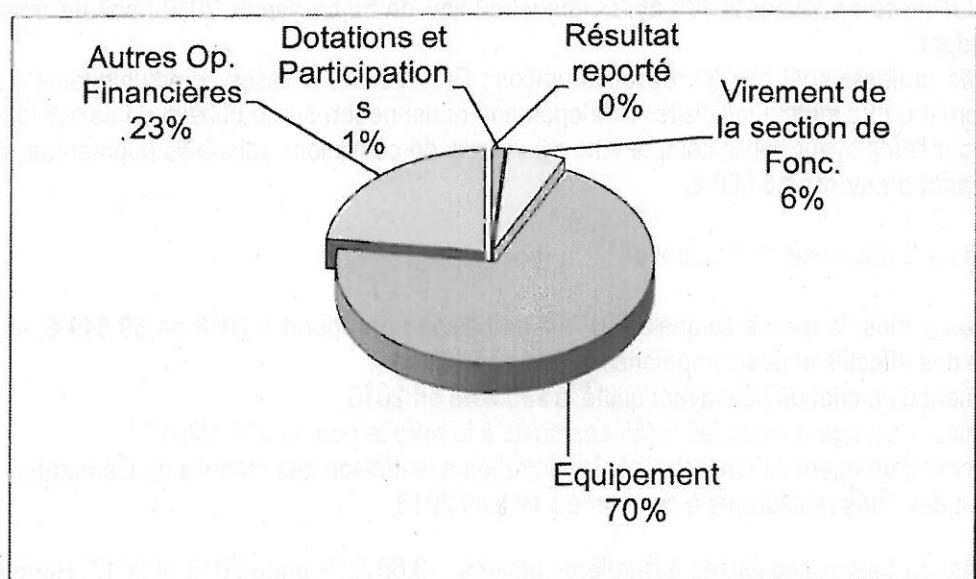
B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ RECETTES D'EQUIPEMENT :

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **819 733,67 €**, sans les restes à réaliser et la reprise des résultats 2016 qui feront l'objet d'une inscription au budget supplémentaire après adoption du compte administratif 2016.

Recettes d'Investissement – Prévisions

La part des recettes d'équipement est en baisse par rapport à 2016 : elle passe de 79% en 2016 à 70% en 2017.



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 01/02/2017_Délibération n° 01 « Budget primitif 2017 »_Page 8 sur 10

le 09/02/2017

Application agréée E-legalite.com

013-251302295-26170211-DEL_1_DEL IB-DE

✓ Chapitre 13 – Subventions d'investissement = 572 110€ (688 649 € au BP 2016)

La Commission permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 16 décembre 2016 a approuvé la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement pour les années 2016/2019 d'un montant total de 927 033 €.

La tranche 2016 du programme pluriannuel 2016/2019 a été attribuée pour un montant de 101 000€. La tranche 2017 sera sollicitée en début d'année pour un montant total de 328 481 € TTC.

Les subventions acquises vont permettre de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre pour le Musée de la Camargue et d'engager les travaux d'urgence pour la mise en conformité énergétique et d'accessibilité des équipements d'accueil.

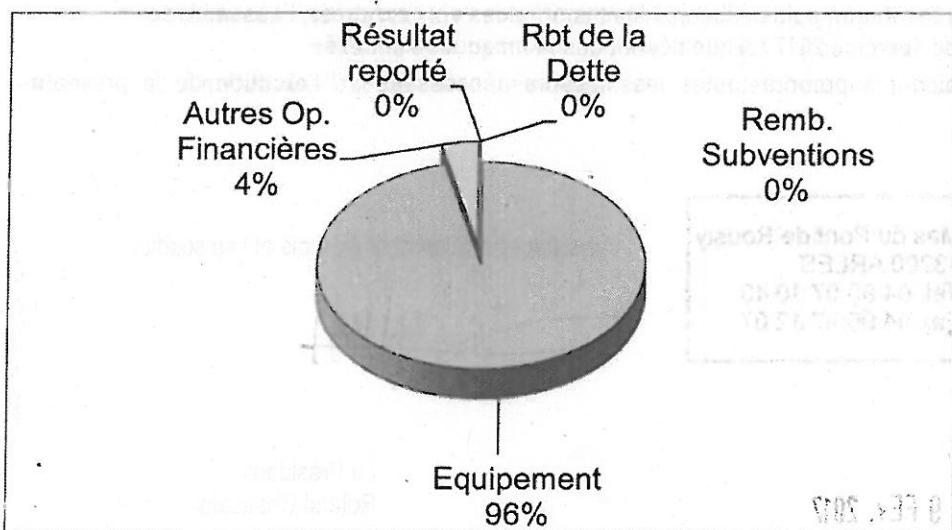
Les autres dépenses inscrites et déjà attribuées vont permettre de réaliser les opérations suivantes :

- Réalisation de la toiture végétalisée de la Maison des produits de Camargue : 12 800€
 - Contrat Natura 2000 pour la réalisation de travaux de restauration des berges sur les Marais de Bourgogne : 59 512 €
 - Poursuite de l'itinéraire patrimonial à Salin de Giraud : 19 000 €
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 11 000€ (240 € au BP 2016)

La Fondation Véolia poursuit son action de soutien aux actions conduites par le Parc, et notamment sa participation à l'équipement et la gestion de la réserve marine dans le golfe de Beauduc.

2/ DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Dépenses d'Investissement – Prévisions



✓ Les dépenses d'équipement = 789 959 € (871 196 € au Budget Primitif 2016)

Corrélativement aux recettes prévues, les dépenses ont été inscrites en section d'investissement pour mener à bien les études préalables (chapitre 20) et les travaux de rénovation des équipements d'accueil.

En 2017, le Parc poursuivra également des opérations d'équipement engagées et non terminées en 2016, à savoir :

- L'élaboration du dossier réglementaire avant travaux pour les opérations de ressuyage des terres après inondations
Montant des crédits inscrits = 80 000 €
- Le développement d'une application informatique dédiée aux suivis quantitatifs et qualitatifs de l'eau en Camargue
Montant des crédits inscrits = 70 000 €
- Poursuite de l'itinéraire patrimonial et de tourisme à Salin-de-Giraud suite à l'obtention des financements LEADER
Montant des crédits inscrits = 20 000 €
- Réalisation de la toiture végétalisée de la Maison des produits de Camargue
Montant des crédits inscrits = 16 000 €

En 2017, il est également prévu de réaliser les investissements suivants pour le fonctionnement des services :

- Installation d'un parafoudre afin de limiter les frais liés aux dégâts causés régulièrement sur les équipements informatiques par la foudre : 16 000€
- Remplacement des ordinateurs : 5000 €
- Acquisition d'un véhicule de terrain avec les crédits de l'Agence de l'eau

✓ **Emprunts et dettes assimilées = 0 €**

Pour cette programmation budgétaire, il n'y a pas de recettes liées à la contractualisation d'un emprunt. Toutefois, cette possibilité devra être étudiée pour la poursuite des travaux de rénovation de façon à pouvoir disposer d'un autofinancement et d'une trésorerie suffisante pour mener à terme les opérations inscrites au contrat départemental de développement et d'aménagement.

Après avoir entendu le rapport de présentation puis délibéré, à la majorité des voix exprimées, l'assemblée :

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2017 tel que décrit dans la maquette annexée
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**
Et de l'affichage effectué le

13 FEV. 2017

Le Président,
Roland Chassain



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/02/2017

Application agréée E-legalite.com

010-251302295-20170211-DEL_1_DEL1B-DE